

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1961

Artikel: Éoliennes et chiroptères
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chômage et invalidité, compléments de rentes d'invalidité. Elle intervient pour des familles qui, au bénéfice d'une légère augmentation de leur revenu, se voient privées de tout ou partie de prestations d'assurance sous conditions de ressources et se retrouvent ainsi avec un

revenu disponible diminué.

Cet état des lieux va permettre à Artias de formuler des propositions de réformes. A la lecture du dossier, on comprend que ces réformes devront dépasser le cadre des seules assurances sociales et concerner aussi bien le droit du travail que les politiques d'intégration

(migrants) et de formation, ainsi que l'accueil extra-familial. Le constat d'Artias pèse d'autant plus qu'il est partagé par les directeurs cantonaux de l'action sociale¹⁴, l'Initiative des Villes: politique sociale¹⁵ et la Conférence suisse des institutions d'action sociale¹⁶.

Eoliennes et chiroptères

Yvette Jaggi • 15 juillet 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21121>

Les éoliennes menaceraient les chauves-souris, pas seulement les oreilles des voisins ou la valeur de leurs terrains et immeubles

En Suisse, les 28 espèces de chauves-souris officiellement recensées bénéficient toutes d'une protection intégrale, biodiversité oblige.

Seuls mammifères capables de voler activement – et non seulement de «*planer*» comme l'écureuil pourtant dit volant – les chiroptères ne sont ni chauves ni rongeurs mais poilus et insectivores. Pour ces chasseurs nocturnes qui s'orientent aux ultrasons, les éoliennes pourraient représenter un risque de collision ou d'une baisse de pression d'air aux environs des pales des rotors tournant à haute vitesse.

Commandé conjointement par les Offices fédéraux de

l'environnement et de l'énergie, un rapport sur la mortalité² de chauves-souris éventuellement liée à cinq éoliennes installées dans le Jura bernois ainsi qu'à Entlebuch/LU a été publié en 2008. Il concluait à des dangers mineurs et recommandait, comme toujours en tel cas, la réalisation d'études et observations complémentaires, notamment sur les installations les plus modernes et performantes.

Les rapports et articles se sont multipliés sans que leurs auteurs ne parviennent à établir un lien de causalité crédible entre le fonctionnement des turbines à vent et le sort des chauves-souris, dont on se demande toujours «*si elles doivent avoir peur des éoliennes*³». Face à une aussi insupportable incertitude, les fonctionnaires font du zèle et

donnent à toutes fins utiles dans la surprotection des animaux et dans l'hyperprévention réglementaire.

Sans attendre les conclusions définitives d'une étude pionnière menée l'an dernier par une chercheuse de l'Université de Berne, l'administration fédérale demande depuis mai dernier un nouveau type d'observation, applicable en période de nidification (mars-avril). De quoi retarder d'une bonne année le bouclage du dossier à déposer pour présenter l'aménagement du plus grand parc éolien de Suisse, Eoljorat⁴, qui prévoit l'installation d'un total de treize turbines dans les bois et champs du Jorat, dont huit sur les terres de la Ville de Lausanne et cinq dans quatre communes du Gros-de-Vaud et de Broye-Vully.

Et pendant que

des ballons⁵ gonflés à l'hélium flotteront à 60 mètres de hauteur (soit au-dessous de la moitié des mâts prévus) pour observer les comportements des chiroptères, les opposants à Eoljorat Nord s'organisent. De leur côté, les promoteurs du parc éolien joratois poursuivent le développement d'autres projets. Ainsi, les Services industriels de Lausanne, par leur filiale «*énergies renouvelables*», participent directement aux investissements suisses⁶ dans des installations éoliennes sises

outre Jura. Avec deux effets de politique énergétique: une dépendance accrue de la France vis-à-vis du courant nucléaire d'une part et, d'autre part, un renforcement de la part des énergies renouvelables dans le portefeuille des sociétés suisses d'électricité. Ces dernières s'adonneraient sans vergogne, selon les détracteurs d'Eoljorat, au lucratif «business éolien»⁷, encouragé par les autorités fédérales et françaises qui subventionnent la reprise du courant éolien au prix coûtant.

Pro Natura, organisation

faîtière de la protection de la nature et de la biodiversité, assure qu'elle ne fait opposition que pour mieux négocier des solutions acceptables et dépose recours seulement dans les cas où un consensus n'aurait pas pu être atteint. Dont acte. On n'en admire pas moins la bonne volonté – ou l'opportunisme – dont Eoljorat fait montre en assurant que, toutes études faites et *«en fonction des résultats, il s'agira d'envisager des mesures d'exploitation des éoliennes, ceci dans le but ultime de protéger les chauves-souris.»*

La réouverture du Musée Jenisch, un événement dans la vie culturelle en Suisse

Invité: Pierre Jeanneret • 5 juillet 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20997>

A voir notamment: «Chefs-d'œuvre de la Fondation Oskar Kokoschka», jusqu'au 12 septembre

Le Musée Jenisch¹⁸ entretient une relation étroite avec la ville de Vevey, où il fut inauguré le 10 mars 1897. Mais son importance dépasse le cadre de cette localité, celui du canton, et même celui de la Romandie. On sait en effet qu'il abrite, entre autres, le Cabinet cantonal des estampes et le Centre national du dessin. Sa réouverture, après trois longues années de travaux,

constitue donc un événement attendu.

A dire vrai, les transformations ne sautent pas aux yeux du visiteur. Le cabinet d'architectes Blakker & Blanc, à Lausanne, a conçu une rénovation et une réhabilitation douces, respectueuses du style néo-classique ou néo-antique très marqué de ce bâtiment historique. Le musée a été enrichi d'une librairie, d'une cafétéria et d'un cabinet de consultation. Il y a gagné en lumière et convivialité. C'est une réussite architecturale. Mais pénétrons dans ces

espaces rénovés.

Le hall d'accueil a conservé son étonnant décor de péplum antique, digne d'un film tourné à *Cinecittà*. De part et d'autre, deux grandes fresques d'Ernest Biéler, datant de 1917-18, sont dédiées aux moissons et à des vendanges dionysiaques. Avec leurs surfaces dorées à la Klimt, les plis des vêtements tout en courbes de leurs personnages, elles témoignent de la prégnance du goût Art Nouveau dans le canton de Vaud.

L'étage inférieur est réservé